PD-AAW-460

PROTOCOL
BETWEEN
THE GOVERNMENT OF THE REPUBLIC OF MALI
("GRM")
AND
THE UNITED STATES OF AMERICA, ACTING THROUGH THE AGENCY FOR INTERNATIONAL DEVELOPMENT ("AID")

1. Project Title:
Sahel Regional Financial Management II Project

2. AID Project Number:
625-0974

The above-named parties hereby mutually agree to carry out the project described in this Agreement in accordance with
(1) the terms of this Agreement, including any annexes attached thereto, and
(2) any general agreement between the two Governments regarding economic or technical cooperation.

3. AID's contribution to the Project is described in Annex 1, Paragraph 5.A.

4. The GRM contribution to the project is described in Annex 1, Paragraph 5.B.

5. This Protocol consists of the title page, Annex 1-Project Description, and Annex 2 - Standard Provisions.

6. THE AGENCY FOR INTERNATIONAL DEVELOPMENT

Name: Eugene Chiavaroli

Signature:

Title: Director USAID/MALI

Dated: 17 JAN. 1987

United States Agency for International Development
USAID
AU MALI

PROTOCOLE
ENTRE
LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU MALI
("GRM")
ET
LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE, AGISSANT PAR L'INTERMEDIARE DE L'AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL ("AID")

Titre du Projet:
Programme de Gestion Financiere pour la Région du Sahel

2. Numero du Projet AID
625-0974

Les parties susmentionnées acceptent par le present accord, d'entreprendre le Projet écrit dans cet Accord conformément:
(1) aux termes de cet Accord, ainsi que de toutes les Pièces Ci-jointes, et
(2) tout accord général entre les deux gouvernments en matière de coopérations economiques ou techniques

3. La contribution de l'USAID au Projet est decrite à l'Annexe 1 Paragraphe 5.A

4. La contribution du GRM au Projet est decrite à l'Annexe 1, Paragraphe 5.B.

5. Ce protocole comprend la page de titre, l'annexe 1 Description du projet et l'Annexe 2. Dispositions Standards.

6. LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU MALI

Nom: Noumou Diarra

Signature:

Titre: Directeur Général de la Coopération Internationale

En Date du: 17 JAN. 1987

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

ANNEX 1

1. PROJECT PURPOSE

The purpose of the project is to increase the ability of Sahelian Project Managers, Accountants and other personnel to manage projects, develop financial records, and implement controls of USAID as well as other donor assisted projects. The elements of the project proposed for Mali include (a) technical assistance, (b) short term training courses and workshops, and (c) training materials. The overall objective of project is to improve the capability of USAID and the GRM to deal with accountability problems associated with development projects having a local currency component.

2. OBJECTIVES OF THE SAHEL REGIONAL FINANCIAL MANAGEMENT PROJECT

Three objectives have been identified by AID for the project:

a) first, to ensure that adequate accounting records and controls are maintained for all funds released by USAID to Government of Mali institutions;

b) to improve the management and implementation of USAID-financed projects through the analysis and use of financial information, available through improved accounting records; and

c) to improve overall project management through the linking of financial and program objectives in both day-to-day and longer range decision-making.

ANNEXE A

BUT DU PROJET

Le but du projet est d'augmenter la capacité des Directeurs de Projet du Sahels comptables et autres employés à gerer les projets, mettre au point des registres financiers et exécuter le contrôl des projets assistés par l'USAID aussi bien que par d'autres donateurs. Les eléments du Projet proposés par le Mali comprennent: (a) une assistance technique, (b) des seminaires et cours de formation à court terme, et (c) du matériel didactique. L'objectif général du projet est d'améliorer la capacité de l'USAID et du GRM à résoudre les problémes de comptabilité dans le cadre des projets de développement ayant des coûts en monnaie locale.

2. LES OBJECTIFS DU PROJET DE GESTION FINANCIERE POUR LA REGION DU SAHEL

L'AID a identifié trois objectifs pour le projet:

(a) Assurer que des moyens de contrôle soient effectivement tenus pour tous les fonds avancés par l'USAID aux institutions du Gouvernement Malien;

(b) améliorer la gestion et l'exécution des projets financés par l'USAID grâce à l'utilisation des informations financières rendues disponibles par l'amélioration des registres comptables; et

(c) améliorer la gestion globale des projets en associant les objectifs financiers à ceux des programmes dans la prise de decision à la fois au jour le jour et à long terme.

Best Available Document

3. DESCRIPTION OF PROJECT ELEMENTS

a)- Technical Assistance:

The project will put into the field a team of financial management experts, one expected to be an American and two Malians who will be located in Bamako for a four year period. This team will work directly with Malian staffs of USAID-financed projects (Project Managers, Accountants, and other management personnel) other Government of Mali personnel and USAID staff (American and Foreign National personnel) to solve practical problems of project implementation. The Financial Management Team will devote their time primarily to working with project staffs, designing and establishing accounting systems as needed, and training project personnel in financial management techniques and practices. Short-term technical assistance will also be provided as needed to supplement the Financial Management Team in specialized areas of financial management, training, or workshop development.

b)-Short-term Courses and Workshops

This training will be provided in Mali for a specific project or groups of projects as needed (e.g. training in budget preparation and execution, in inventory control). Workshop will focus on financial management skills. Additional workshops will be held within the Sahel region to allow project staffs from the different countries to exchange information on innovations and solutions to project management problems with their colleagues from other countries in the Sahel.

3. DESCRIPTION DES ELEMENTS DU PROJET

a) - Assistance Technique:

Le projet placera sur le terrain une equipe d'experts en gestion financière, un Americain et deux Maliens, avec résidence à Bamako pour une période de quatre ans. Cette équipe travaillera directment avec le personnel Malien des projets financés par l'USAID (Chef de projet, Comptables, et autre personnel de gestion), autres responsables Maliens et le personnel de l'USAID (responsables Americains et Maliens) pour résoudre les problèmes pratiques rencontrés dans l'exécution des projets. L'équipe de gestion financière consacrera son temps en premier lieu au travail avec le personnel des projets, et à la formation de son personnel aux techniques et pratiques de gestion financière. Une assistance technique à court terme sera aussi fournie en fonction des besoins pour suppléer l'équipe de gestion financière dans le domaine spécialisé de la gestion financière, de la formation, ou la mise au point des séminaires.

b) Séminaires et Cours de Formation à Court Terme

Cette formation sera fournie au Mali pour un projet spécifique ou des groupes de projets, (par exemple: formation à la préparation et à l'exécution d'un budget, au contrôle de l'inventaire). Les séminaires seront centrés sur la formation en gestion financière et utiliseront la méthode des cas à partir des projets existants en vue de développer les compétences en gestion financière. Des séminaires supplémentaires seront tenus au niveau régional pour permettre au personnel des projets des différents pays un échange d'informations sur les innovations et les solutions aux problèmes de gestion financière avec leurs homologues des autres pays du Sahel.

c)- Training materials Development and Dissemination

The project will arrange for the translation and distribution of materials developed for workshops and short training courses. These materials will be made available to project management staffs, and to other government officials. Materials prepared for training activities in other countries will also be made available to Mali project staffs and other GRM officials when appropriate. The project may also purchase accounting books for students of accounting courses of selected educational institutions in Mali.

c) - Mise au Point et Distribution des Documents de Formation

Le projet s'occupera de traduire et distribuer les documents mis au point pour les séminaires et les cours de formation. Ces documents seront mis à la disposition du personnel de gestion des projets et des autres responsables gouvernementaux. Les documents préparés pour les activités de formation dans d'autres pays seront aussi à la disposition du personnel des projets au Mali et d'autre responsables du GRM selon les besoins.

Les projet pourra acheter des documents comptables pour les étudiants en comptabilité dans certaines ecoles qui seront selectionées au Mali.

4. IMPLEMENTATION PLAN

In Mali, the project will be implemented by a Financial Management Team from Experience Inc., working with GRM project management staffs.

AID has signed a contract with Experience Inc. which obligates all funds under this project, in accordance with U.S. Government Regulations, and through which all AID-financed project disbursements will be made.

The project is an AID regional project, with operations in seven countries in the Sahel Region, and with project headquarters located in the United States. In Mali, AID responsibilities and authorities will reside with the USAID Mission Director, coordinated by the USAID Project Officer who will be the USAID Controller or his designee. The USAID Controller will also have the responsibility for technical guidance to the Financial Management Team, and for approving all project accounting systems designed by the Team under the project.

4. PLAN D'EXECUTION

Au Mali, le projet sera exécuté par une équipe de gestion financière du Experience Inc., travaillant avec le personnel de gestion des projets du Gouvernement Malien.

L'AID a signe un contrat avec Experience Inc. qui engage tous les fonds dans le cadre de ce projet, en accord avec les réglementations du Gouvernement Américain et par l'intermediaire duquel tous les décaissements du projet financés par l'AID seront effectues.

Le projet est un projet régional de l'AID, comportant des operations dans sept pays de la Région du Sahel. Son siege est aux Etats-Unis. responsabilités de l'autorité de l'USAID sont confiees au Directeur de la Mission USAID et seront coordonnées par le Chef de Projet à l'USAID qui sera le Controleur Financier de l'USAID sera aussi charge ou quelqu'un designé par lui le Controleur de guider techniquement l'equipe de gestion financière et d'approuver tous les systèmes comptables concus par l'équipe dans le cadre du projet.

The GRM Project Coordinator will be Inspector of Finance of the Ministry of Finance. He will be responsible for :
(1) Supervision on behalf of GRM of overall activities of the project;
(2) Acts as liaison between public and para public institutions as they relate to GRM.
Although the team will initially function under the close guidance of the USAID Mission, and in close cooperation with the GRM coordinator, it is expected that eventually it will be able to function as part of a cooperating Malian organization with similar objectives. A study will be conducted by the Technical Assistance Team, the GRM Project Coordinator and the USAID Project Officer to identify potential Malian institutional bases.
The project in Mali will be implemented over a four year period commencing with the arrival of the Financial Management Team Leader. In order to achieve the project objectives, the team will concentrate initially on the financial and project management requirements of USAID financed projects, within the appropriate ministries of the GRM as agreed to mutually by those ministries, USAID, the Project Coordinator, and the Team Leader.

A detailed work plan for Phase II of the project's first six months' operations will be prepared soon after the arrival in Mali of the Phase II Team Leader. The work plan will be based on Phase I inputs and a survey of the status of accountability in all USAID-financed projects, and discussions on those projects which need attention or provide opportunities for improvement efforts by the Financial Management Team. The work Plan will be developed with and approved by the USAID Project Officer and the GRM Project Coordinator. Monthly project reports, identifying progress of the Team in achieving project objectives and comparing work accomplished with the Work Plan, will be submitted to the USAID Project Officer and to the GRM Project Coordinator. Semi-annual work

Le Coordinateur du Projet du GRM sera un Inpecteur des Finances du Ministère des Finances. Il sera chargé notamment :
- de superviser pour le compte de GRM l'ensemble des activités du projet;
- de la liaison avec les organismes publics et para publics relevant de GRM.
Bien qu'initialement l'Equipe fonctionnera sous la direction stricte de la Mission USAID et en proche collaboration avec le Coordinateur du GRM, il est prévu qu'eventuellement elle pourra fonctionner comme partie d'une organisation Malienne homologue avec des objectifs similaires. Une étude sera menée par l'Equipe d'Assistance Technique, le Coordinateur du Projet du GRM et le Chef du Projet USAID pour identifier les bases institutionnelles Maliennes potentielles.

Le projet au Mali sera exécuté pendant une période de quatre ans, commencant à partir de la date d'arrivée du Chef de l'Equipe de Gestion Financière. Afin de réaliser les objectifs du projet, l'Equipe se concentrera au début sur les exigences en matière de gestion financiere et gestion d'ensemble des projets financés par l'USAID au niveau des Ministeres appropriés du GRM comme convenu entre ces Ministères, l'USAID, le Coordinateur du Projet et le Chef d'Equipe.

Un plan de travail détaillé pour les activités de la phase II du projet au cours des six premiers mois sera préparé aussitôt après l'arrivée au Mali du Chef d'Equipe de la phase II. Le plan de travail sera basé sur les données de la phase I, une enquête portant sur le statut de la comptabilité dans tous les projets finances par l'USAID, et des discussions sur les projets qui nécessitent une attention particulière ou qui presentent des conditions favorables à des efforts d'amélioration de la part de l'Equipe de Gestion Financière. Le plan de travail sera mis à point et approuvé par le Chef de Projet de l'USAID et le Coordinateur Malien du Projet.
Au Mali, les rapports mensuels, montrant les progrès accomplis par l'équipe dans

Plans and monthly progress reports will continue to be prepared and submitted for subsequent periods, through the completion of project activities in Mali.

A monitoring and evaluation plan for project operations in all Sahelian countries, including Mali, will be prepared by the project's headquarters staff. The USAID and the Financial Management Team will particitpate in internal project monitoring activities in Mali, as well as in the three formal evaluations of project activities to be conducted during the life of the project.

5. FINANCIAL PLAN

A. AID Contribution

AID's contribution to the project for activities in Mali is estimated at approximately $1,278,100 including all direct and indirect costs. This includes all costs of the U.S. and Sahelian members of the Financial Management Team; local support costs of the team's operations, including salaries of one secretary and one chauffeur, office equipment and supplies, and the purchase and operation of one vehicle; the costs of workshops and training courses conducted by the Financial Management Team in Mali (costs of training facilities, transportation per diem costs for participants from the GRM, and miscellaneous costs of the training program); and the costs of developing, translating and reproducing training materials under the project. Funds for these purposes will be provided by AID through a separate agreement with Experience Inc. Not through this protocol.

la réalisation des objectifs du projet et comparant le travail accompli avec le plan de travail, seront soumis au Chef de Projet à l'USAID et au Coordinateur Malien du Projet. Des plans de travail biannuels et des rapports d'avancement mensuels continueront à être préparés et soumis pendant les périodes suivantes, jusqu'à l'achèvement des activités du projet au Mali.

Un plan de contrôle et d'évaluation des activités du projet dans tous les pays du Sahel, y compris le Mali, sera préparé par le personnel du siège du projet. l'Equipe de gestion financière et l'USAID participeront aux activités de contrôle interne du projet au Mali, ainsi qu'aux trois évaluations officielles des activités du projet qui sont programmées pendant la durée du projet.

5. PLAN FINANCIER

A. Contribution AID

La contribution de l'AID au projet pour les activités au Mali est estimée à environ 1,278,100 dollars, y compris tous les frais directs et indirects. Ceci comprend tous les coûts en rapport avec les membres Américain et Sahelian de l'équipe de Gestion Financière; les coûts d'appui local des operations de l'équipe, y compris les salaires d'une secretaire et un chauffeur, les fournitures et l'équipement du bureau, et l'achat et les frais de fonctionnement d'un véhicule; les coûts des seminaires et des cours de formation menés par l'équipe de Gestion Financière au Mali (coûts des installations de formation, transsport per diem pour les participants Maliens, et les frais divers du programme de formation); et les coûts de mise au point, traduction et reprodduction des documents de formation dans le cadre du projet. Les fonds pour ces operations seront fournis par l'AID grâce à un accord séparé avec Experience Inc., et non grâce à ce protocole.

B. GRM Contribution

Contribution to the project by the GRM will be the salaries and benefits of GRM employees during their period of training.

6. FINAL REPORT

The Financial Management Team will provide USAID and the GRM with copies of a final report of their activities in Mali. Included in their report will be recommendations for future financial and project management for USAID-financed projects.

7. The Project Assistance Completion Date (PACD) for activities under this project is June 30, 1990.

B. Contribution du GRM

La contribution du GRM au projet sera les salaires et avantages des employés Maliens pendant leur période de formation.

6. RAPPORT FINAL

L'équipe de Gestion Financière fournira à l'USAID et au GRM des copies d'un rapport final sur ses activités au Mali. Les recommandations pour les futures activités financières et de gestion des projets finances par l'USAID seront inclues dans ce Rapport.

7. La date d'achèvement de l'Assistance du Projet pour les activite effectuées par ce projet est le 30 Juin 1990.

ANNEX 2

STANDARD PROVISIONS

A. Reference to "this Agreement" means the original Project Agreement as modified by any revisions which have entered into effect. Reference to "cooperating country" means the country or territory of the GRM.

B. (1) AID will make available the amount specified in Block 3 of this Agreement, as necessary for the Project, as may be further described in Annex 1.

(2) The GRM agrees to provide or cause to be provided for the project all funds, in addition to the Grant, and all other resources required to carry out the project effectively and in a timely manner.

C. AID and the GRM may obtain the assistance of other public and private agencies in carrying out their respective obligations under this Agreement. The two parties may agree to accept contributions of property, services, facilities and funds for purposes of this Agreement from other public and private agencies, and may agree upon the participation of any such third party in carrying out activities under this Agreement.

D. Except as otherwise specified herein or subsequently agreed by the parties, all contributions of the parties pursuant to this Agreement shall be made on or before the Project Assistance Completion Date, or amended date. A contribution of goods or services shall be considered to have been made when the services have been performed and the goods furnished as contemplated in this Agreement.

ANNEXE 2

DISPOSITIONS STANDARDS

A. L'expression "cet Accord" signifie l'Accord de Projet original modifié par toute révision entrée en application. l'Expression "pays coopérant signifie le pays ou le territoire du GRM.

B. (1) L'AID mettra à disposition la somme indiquée à la Case 3 de cet Accord, dans les limites nécessaires au Projet et selon les dispositions qui pourront être énoncées à l'Annexe 1.

(2) Le GRM accepte de fournir ou de faire fournir au projet tous les fonds en sus de la Subvention, et toutes les ressources nécessaires à la réalisation efficace et opportune du projet.

C. L'AID et le GRM pourront obtenir l'aide d'autres organismes publics et privés dans la réalisation de leurs engagements respectifs au titre de cet Accord. Les deux parties peuvent convenir d'accepter des contributions sous forme de biens, de services d'installations et de fonds pour les besoins de cet accords en provenance d'autres organismes publics et privés, et ils peuvent convenir de la participation de cette tierce partie, à la réalisation des activites dans le cadre de cet Accord.

D. A moins qu'il en soit spécifié autrement dans cet Accord ou que les parties en conviennent autrement par la suite, toutes les participations des parties ayant trait à cet Accord seront apportées à la date ou avant la date de Fin d'Assistance au Projet ou à la date amendée. Une contribution en biens ou services sera considérée comme effectuée lorsque les services auront été accomplis et les biens fournis comme prévu dans cet Accord.

E. Unless otherwise agreed by the parties, title to all property procured through financing by AID pursuant to Block 3 of this Agreement shall be in the GRM or such public of private agency as it may authorize.

F. (1) Any property furnished to either party through financing by the other party pursuant to this Agreement shall, unless otherwise agreed by the party which financed the procurement, by used effectively for the purposes of the Project in accordance with this Agreement, and upon completion of the Project, will be used so as to further the objectives sought in carrying out the Project. Either party shall offer to return to the other, or to reimburse the other for, any property which it obtains through financing by the other party pursuant to this Agreement which is not used in accordance with the preceding sentence.

(2) Any funds provided to either party pursuant to this Agreement which are not used in accordance with this Agreement shall be refunded to the party providing the funds.

G. (1) If AID and any public or private organization furnishing commodities through AID financing for operations hereunder in the cooperating country, is, under the laws, regulations or administrative procedures of the cooperating country, liable for customs, duties and import taxes on commodities imported into the cooperating country for purposes of carrying out this Agreement, the GRM will pay such duties and taxes unless exemption is otherwise provided by any applicable international agreement.

E. A moins que les parties n'en aient convenu autrement, le titre de propriété de tous les biens achetés grâce au financement de l'AID conformément à la Case 3 de cet Accord reviendra au GRM ou à tout autre organisme public ou privé désigné par lui.

F. (1) Tout bien fourni à l'une ou à l'autre partie grâce au financement de l'autre conformément à cet Accord devra, à moins qu'il en soit convenu autrement par la partie ayant financé l'achat, être effectivement utilisé aux fins du Projet conformément à cet Accord, et, à la fin du Projet, sera utilisé de manière à renforcer les objectifs recherchés dans l'entreprise du Projet. Les parties devront proposer de retourner ou de rembourser à l'autre partie, tous les biens obtenus grâce au financement de l'autre partie au titre de cet Accord et qui n'auront pas été utilisés de la manière indiquée ci-dessus.

(2) Tous les fonds fournis à l'une ou à l'autre partie au titre de cet Accord qui n'auront pas été utilisés conformément à cet Accord seront remboursés à la partie ayant procuré les fonds.

G. (1) Au cas où l'AID, ou tout autre organisme public ou privé fournissant des marchandises grâce au financement de l'AID pour des opérations entrant dans le cadre de cet Accord dans le pays coopérant, serait tenu, de par les lois, réglementations ou procédures administratives du pays coopérant, de payer des frais de douane, droits et taxes d'importation sur des marchandises importées dans le pays coopérant, dans le but de réaliser cet Accord, le GRM devra payer ces droits et ces taxes à moins qu'une exemption ne soit applicable au titre d'un accord international.

(2) If any personnel (other than citizens and residents of the cooperating country), whether United States Government employees, or employees of public or private organizations under contract with, or individuals under contract with AID, the GRM or any agency authorized by the GRM Grantee, who are present in the cooperating country to provide services which AID has agreed to furnish or finance under this Agreement, are under the laws, regulations or administrative procedures of the cooperative country, liable for income and social. security taxes with respect to income which they are obligated to pay income or social security taxes to the Government of the United States of America, for property taxes on personal property intended for their own use, or for the payment of any tariff or duty upon personal or household goods brought into the cooperating country for the personal use of themselves and members of their families (not including such personal or household goods as may be sold by any such personnel in the cooperating county) or if any firm, not normally resident in the cooperating country, is liable for income, receipts, or other taxes on work financed by AID hereunder, the GRM will pay such taxes, tariff, or duty unless exemption is otherwise provided by any applicable international agreement.

H. If funds provided by AID are introduced into the cooperating country by AID or any public or private agency for purposes under, the GRM will make such arrangements as may be necessary so that such funds shall be convertible into currency of the cooperating country at the highest official rate in effect at the time the conversion is made.

2) Au cas où tout le personnel (autre que les ressortissants et les résidents du pays coopérant), qu'il s'agisse d'employés du Gourvernement des Etats-Unis, ou d'employés d'organismes publics ou privés sous contrat, ou d'indépendants sous contrat avec l'AID le GRM ou tout organisme autorisé par le GRM, présents dans le pays cooperant pour fournir les services que l'AID a acceptés d'apporter ou de financer au titre de cet Accord, seraient tenus d'après les lois, règlements et procédures administrative du pays coopérant, payer des impôts sur le revenu ou des cotisations de sécurité sociale sur des revenus pour lesquels ils doivent payer des impôts ou des cotisations de sécurité sociale au Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, ou des taxes sur des biens personnels destinés à leur usage personnel, ou tout droit ou taxe sur des objets personnels ou ménagers importes dans le pays coopérant pour leur usage personnel ainsi que pour celui de leur famille (à l'exclusion de tout objet personnel ou ménager qui pourrait être vendu par ce personnel dans le pays cooperant), ou si toute entreprise ne residant pas normalement dans le pays cooperant, est tenue de payer des impôts, recettes ou autres taxes sur des travaux financés par l'AID au titre de cet Accord, le GRM devra payer des taxes, des impôts ou des droits à moins qu'une exemption ne soit applicable au titre d'un accord international.

H. Au cas où des fonds fournis par l'AID seraient introduits dans le pays cooperant par l'AID ou par tout autre organisme public ou privé dans le but de réliser les engangements de l'AID au titre de cet Accord, le GRM prendra les dispositions nécessaires pour que ces fonds soient convertis dans la monnaie du pays au taux du change officiel le plus élevé en vigueur au moment où s'effectue la conversion.

I. AID shall expend funds and carry on operations pursuant to this Agreement only in accordance with the applicable laws and regulations of the United States Government, in accordance with the bilateral agreement for economic and technical assistance of January 4, 1986.

J. The two parties shall have the right at any time to observe operations carried out under this Agreement. Either party during the term of the Project and for three years after the completion of the Project shall further have the right (1) to examine any property procured through financing by that party under this Agree- ment, wherever such property is located, and (2) to inspect and audit any records and accounts with respect to funds provided by, or any properties and contract services procured through financing by that party under this Agreement, wherever such records may be located and maintained. Each party, in arranging for any disposition of any property procured through financing by the other party under this Agreement, shall assure that the rights of examination, inspection and audit prescribed in the preceding sentence are reserved to the party which did the financing.

K. AID and the GRM shall each furnish the other with such information as may be needed to determine the nature and scope of operations under this Agreement and to evaluate the effectiveness of such operations.

I. L'AID ne dépensera les fonds et n'entreprendra les opérations au tire de cet Accord que conformément aux lois et aux réglements mis en vigueur par le Gouvernement des Etats-Unis conformément à l'Accord de Base relatif à l'assistance technique et économique du 4 Janvier 1961.

J. Les deux parties auront le droit à tout moment d'observer les opérations entreprises au titre de cet Accord. En autre, au cours de la durée du Projet et pendant les trois années qui suivront la fin du Projet, chacune des deux parties aura le droit (1) d'examiner tous les biens achetés grâce au financement de cette partie au titre de cet Accord, quel que soit l'endroit où se trouvent les biens, et (2) d'inspecter et de contrôler toutes archives et comptes relatifs aux fonds fournis par cette partie au titre de cet Accord, ainsi que tous biens ou services acquis par le financement de cette même partie dans le cadre de cet Accord, quel que soit l'endroit où ces archives pourront se trouver ou être conservées. Chaque partie, quelles que soient les dispositions prises concernant tous biens financés grâce au financement de l'autre partie dans le cadre de cet Accord, s'assurera que les droits d'examen, d'inspection et de contrôle comptable decrits ci-dessus seront réservés à la partie ayant réalisé le financement.

K. L'AID et le GRM se fourniront mutuellement tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin pour déterminer la nature et la portée des opérations au titre de cet Accord et pour évaluer l'efficacité de ces opérations.

L. The present Agreement shall enter into force when signed. Either party may terminate this Agreement by giving the other party (30) days written notice of intention to terminate it. Termination of this Agreement shall terminate any obligations of the two parties to make contributions pursuant to Blocks 3 and 4 of this Agreement, except for payment which they are committed to make pursuant to noncancellable commitments entered into with third parties prior to the termination of the Agreement. It is expressly understood that the obligations under Paragraph F relating to the use of property of funds shall remain in force after such termination.

M. To assist in the implementation of the Project, AID from time to time, may issue Project Implementation Letters (PILS) that will furnish additional information about matters in this Agreement. The parties may also use jointly agreed upon PILS to confirm and record their mutual understanding on aspects of the implementation of this Agreement.

N. The GRM agees, upon request, to execute an assignment to AID of any cause of action which may accrue to the GRM in connection with or arising out of the contractual performance or breach of performance by a party to a direct U.S. Dollar contract with AID financed in whole or in part out of funds granted by AID under this Agreement.

L. Le présent Accord entrera en vigueur à partir de sa date de signature. Chaque partie pourra résilier cet Accord en donnant à l'autre partie un préavis écrit de trente (30) jours de son intention de le résilier. La résiliation de cet Accord mettra fin à tous les engagements des deux parties concernant les contributions à effectuer conformements aux Cases 3 et 4 de cet Accord, sauf en ce qui concerne les paiements qu'elles se sont engagées à effectuer au titre d'engagements irrévocables pris avec de tierces parties avant la résiliation de cet Accord. Il est bien entendu que les engagements au titre du Paragraphe F ayant trait à l'utilisation des biens ou fonds restera en vigueur après cette résiliation.

M. Pour aider à la mise en oeuvre du Projet, l'AID pourra, à intervalles réguliers, émettre des Lettres d'Exécution de Projet (PILS) qui fourniront des renseignements supplementaires sur les points figurant dans cet Accord. Les parties peuvent également utiliser des PILS convenus conjointement pour confirmer et enregistrer leur accord mutuel sur certains aspects de la mise en oeuvre de cet Accord.

N. Le GRM accepte, sur demande, de signer une subrogation à l'AID pour tout droit de pousuite qui pourrait revenir au GRM en relation directe ou indirecte avec l'accomplissement ou la rupture de contrat par une partie dans un contrat direct en dollars des Etats-Unis avec l'AID, financé en tout ou en partie grâce à des fonds accordés par l'AID dans le cadre de cet Accord.